

Département du Doubs

**COMMUNE DE
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 JUN 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le douze juin à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :
5 juin 2023

Affichée le :
5 juin 2023

**Nombre de conseillers
municipaux :**

En exercice : 22
Présents : 17
Absents : 5
Ayant donné pouvoir : 2

Etaient présents : M. Roland MARTIN, Maire,
M. Roland MARTIN, Maire,
Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE, M.
Bertrand LOUVET, M. Pascal RENAUD, Mme Brigitte COURTET, adjoints,
Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. Philippe LOUVET, Mme Géraldine FRANTZ, Mme
Angélique MAIRE, M. Vincent BOBILLIER, Mme Anne MAIRE, M. Patrick
BERRET, Mme Christelle MOUGIN, M. Philippe MERCIER, Mme Françoise
VUILLEMIN, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :
M. Charles ALBER qui donne pouvoir à M. Christophe JANIN, Mme Esther PETIT
qui donne pouvoir à Mme Françoise VIPREY.

Absents excusés :
M. François JACQUOT, M. Antoine PETIT.

Absent non excusé :
Christian LABARUSSIAS.

Secrétaire de séance : Mme Angélique MAIRE

**Délibération certifiée
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture
Le 15 juin 2023**

Publiée le 15 juin 2023

DELIBERATION N° 2023.36

Autorisation d'implantation d'un food-truck parking du stade

Madame et Monsieur JACOB viennent présenter au conseil municipal leur projet d'implantation d'un food-truck à Charquemont. L'idée est d'installer un camion sur le parking du stade de manière permanente et de proposer de la petite restauration à emporter tous les jours de la semaine, basée sur des produits locaux et ne faisant pas concurrence aux commerces existants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est favorable à l'unanimité à cette implantation et propose de signer une convention avec les demandeurs stipulant les conditions de mise à disposition du terrain (en matière de propreté du site, de nuisances aux riverains...)

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 15/06/2023

Application agréée E-legalite.com

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 JUIN 2023**

**COMMUNE DE
CHARQUEMONT**

L'an deux mil vingt-trois, le douze juin à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :

5 juin 2023 .

Affichée le :

5 juin 2023

Nombre de conseillers

municipaux :

En exercice : 22

Présents : 17

Absents : 5

Ayant donné pouvoir : 2

Etaient présents : M. Roland MARTIN, Maire,

M. Roland MARTIN, Maire,

Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE, M.

Bertrand LOUVET, M. Pascal RENAUD, Mme Brigitte COURTET, adjoints,

Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. Philippe LOUVET, Mme Géraldine FRANTZ, Mme

Angélique MAIRE, M. Vincent BOBILLIER, Mme Anne MAIRE, M. Patrick

BERRET, Mme Christelle MOUGIN, M. Philippe MERCIER, Mme Françoise

VUILLEMIN, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

M. Charles ALBER qui donne pouvoir à M. Christophe JANIN, Mme Esther PETIT

qui donne pouvoir à Mme Françoise VIPREY.

Absents excusés :

M. François JACQUOT, M. Antoine PETIT.

Absent non excusé :

Christian LABARUSSIAS.

Secrétaire de séance : Mme Angélique MAIRE

*Délibération certifiée
exécutoire*

*Télétransmise en Préfecture
Le 15 juin 2023*

Publiée le 15 juin 2023

DELIBERATION N° 2023.37

**Centre de loisirs de la Combe St-Pierre. Acceptation de l'offre
d'achat de M. Patrick LOPEZ**

Monsieur le Maire présente l'offre d'achat du centre de loisirs de la Combe St Pierre formulée par Monsieur Patrick LOPEZ pour un montant de 405 000.00 €. Cette proposition est conditionnée à la coupe des bois environnants par la commune car jugés dangereux.

Le conseil municipal à l'unanimité, se dit favorable à la vente de ce bâtiment pour la somme de 405 000.00 € à Monsieur Patrick LOPEZ et autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires notamment auprès de l'Etablissement Public Foncier (porteur financier) et de signer tout document afférent à cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

Le 15/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-025-212501274-20230612-2023_37-DE